PHALEMPIN

Bal. — Les promeneurs qui se rendent au Plouick le dimanche ainsi que la semaine sont très nombreux. Dimanche 21 juin, au Plouick, estaminet Delstombe, il y aura bal à 4 heures du soir.

WILLEMS

Un chauffeur tamponné par une locomotive. — M. Julien Bruein, 35 ans, domicilié à Willems, chauffeur de profession, se trouvait en gare où il réparait sa machine. Survint une locomotive qui le tamponna, lui faisant de très graves blessures à la tête et sur le corps. On le transporta aussitôt à l'hôpital dans un état grave.

CYSOING

Au marché. — Prix du beurre 1 1 fr. 25 la livre ; prix des œufs : 2 fr. 75 le quarteron.

Au Conseil municipal. — Session budgétaire. — Président : M. Delepoulle, maire. Le procès-verbal est adopté.

Hospice. — Compte administratif de 1913 : excédent de recettes : 4 fr. 34 allant au budget additionnel. Le budget primitif de 1915 porte en recettes 3.126 francs et en dépenses 3.125 fr. 40.

Bureau de Bienfaisance. — Le budget additionnel porte en recettes 1.095 fr. 17 et en dépenses 1.098 fr. 90. Le budget primitif de 1915 porte en recettes 3.650 francs et en dépenses 3.648 francs. Le Conseil s'ajourne au mardi 23 juin.

LYS-LEZ-LANNOY

Les cambrioleurs à l'œuvre. — Au cours de quelques heures d'absence hier matin, M. Camille Mesdagh, 45 ans, tisserand, rue Soufiroy, a reçu la visite des cambrioleurs qui ont procédé à une minutieuse inspection du logis et ne trouvant pas d'argent, ont dédaigné le reste. On enquête.

Un journalier a la jambe broyée par un tramway. — M. J.-Bte Doutreligne, 30 ans, journalier, célibataire, domicilié à Lys, rue de Cohem, traversait la voie rue du Bois, au lieu dit « La Justice », lorsqu'il fut tamponné par un tramway venant de Roubaix et se dirigeant vers Toufflers. L'infortuné eut la jambe gauche broyée. On le transporta à l'hôpital de Roubaix où les docteurs Parmentier et Butruille pratiquèrent l'amputation. Une enquête est ouverte. L'état du blessé est grave.

LANNOY

La fraude. — Une arrestation. — Les douaniers ont mis en état d'arrestation la nommée Malvina Derin, 48 ans, ménagère à Roubaix, qui fraudait pour une dizaine de francs de café belge.

WATTRELOS

La foudre est tombée sur le Moulin Castel au hameau de la Broche de Fer, ne causant que des dégâts matériels assez importants. Les récoltes ont beaucoup souffert.

Entre voiture et tramway. — Une voiture chargée de charbon et appartenant à M. Gerigen, s'est rencontrée rue Carnot, avec un tramway de la ligne B.

Les dégâts très importants de part et d'autre, sont purement matériels et une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

L'ivresse. — Procès-verbal a été dressé par les gendarmes à Fidèle Durieu, 46 ans, tisserand, qui était ivre comme dix Polonais.

A l'Amicale de la Bailleria. — Cette très active Association dont les manifestations sont si nombreuses et si réussies et qui compte de multiples sections de préparation militaire, de tir, de football, etc., vient dans sa dernière réunion de décider l'achat de plusieurs engins pour les sports athlétiques. Au cours de la même réunion, un punch fut offert aux gagnants de la Coupe de Rycke. L'excellent président Watteau prononça une très belle allocution à laquelle, au nom de ses amis, M. Dubus répondit. Cette belle réunion ne fit que fortifier davantage encore si possible l'ardent dévouement des Amicalistes de la Baillerie.

Inspection des viandes. — Mme Clémence Grimonprez, bouchère à Tourcoing, a été l'objet d'un procès-verbal pour défaut de visite de viande.

Deux enquêtes pour reconstruction de ponts. — Deux enquêtes de commodo et incommodo sont ouvertes :

1° Pour la reconstruction du pont sur l'Espierre, au Ballon, autorisation demandée par Mme veuve Rubaut ; 2° Pour la reconstruction d'un autre pont sur l'Espierre au Ballon, à 25 mètres du premier, autorisation demandée par M. Cracco-Ledoux.

Les dossiers seront visibles en mairie du 24 juin au 10 juillet.

Au Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Briffaut, maire, à l'effet de s'occuper de l'adjudication du 1er lot (maçonnerie) du groupe scolaire du Laboureur. M. le maire exposa que conformément à la loi et le seul soumissionnaire ayant fait une majoration de 4 % sur les prix du devis, il était entré en rapport avec la maison Duquesnoy qui offrait le travail au prix du devis. Ces conditions furent acceptées. Après une assez vive discussion, le Conseil approuve l'initiative de l'administration municipale.

A l'Amicale laïque de la Baillerie. — Section de tir. — Roulement du service. — Dimanche 21 juin, de 10 heures et demie à midi, commissaire : M. Jules Renard ; dimanche 28 juin, de 10 heures et demie à midi, commissaire : M. Louis Theys. — Tir au Stand des Trois-Ponts, le 21 juin, de neuf heures et demie à 10 heures et demie.

WATTIGNIES

—— Le Conseil Municipal se réunira jeudi, à 8 heures du soir, pour discuter l'ordre du jour suivant :

Comptes de gestion et administratif (exercice 1913) ; Budget additionnel 1914 ; Budget du Bureau de Bienfaisance 1915 ; Budget du Service vicinal 1915 ; Affaires diverses.

Concours de Tir. — Le Concours de tir organisé par la Société les Francs-Tireurs, a pris fin dimanche. Voici la liste des tireurs primés.

Catégorie A. — Brunehaut, à Fives-Lille ; Bouche, à Loos ; Leveillé, à Wavrin ; Philippe, à Hellemmes ; Boussemart, à La Madeleine ; Delayen, à Tourcoing ; Lepot, à Wattignies ; Depaepe, id. ; Verhoest, à Tourcoing ; Renaut, à Wattignies ; Duriez Pierre ; Legrand, à Lille.

Catégorie B. — Cacan, à Lille, 0.735 ; Lerouge Léon, à Wattignies ; Lelubre, à Lille ; Bigotte, à Lille ; Leroux, à Lille ; Léon Mire, à Wattignies ; Passerieux, à Wattignies ; Hocedes Louis, à Wattignies ; Bouche, à Lille ; Philippe Jules, à Wattignies ; Depaepe Léon, id. ; Dutilleul Alfred, id. ; Rossini, à Lille ; Vanhagendoren Désiré ; Debélie, à Wattignies ; Deleyen, à Tourcoing ; Verhoest, à Tourcoing ; Pouille Victor, à Wattignies ; Boussemart, à La Madeleine ; Masquelier Alphonse ; Hocedes François, à Wattignies ; Molon, id. ; Duriez Pierre, id. ; Duplouy, à Lesquin ; Desbonnet Ch., à Wattignies ; Canoot Edmond, id. ; Hocedes Jean-Baptiste, id. ; Méliant, à Lille ; Renaut Gustave, id. ; Rogie Edmond, à Wattignies ; Malagies Georges, id. ; Mullez, à Thumesnil ; Bras de Fer Ch., à Wattignies ; Lepot Alfred, id. ; Carlier Lambert, à Lille ; Basle Rogé, à Wattignies ; Crépine Auguste, id. ; Lalau Henri, id. ; Dutilleul [illegible] ; Plang Jules, à Wattignies ; Fontaine Jules, id.

Le meilleur Traitement

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras, qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris. 2286

NORD

DOUAI

Les suites d'un coup de couteau. — Nous avons relaté dans quelles circonstances M. Robillard, en voulant empêcher un jeune garçon d'être battu par un jeune homme de 17 ans, Glineur, reçut de celui-ci un coup de couteau à la cuisse.

L'état de M. Robillard s'est aggravé et une opération a été jugée nécessaire par les docteurs Franco et Renard, qui soignent le blessé.

Auto contre cycliste. — Mercredi, vers 3 h. 45, l'automobile 804 D-9, conduite par M. Dusartel Jean, ingénieur à Auby, a rencontré un cycliste à l'angle des rues de Bellain et Saint-Christophe.

Celui-ci, M. Jules Achin, brigadier au 15e d'artillerie, n'a pas été blessé. Mais la roue de devant de sa machine a été brisée.

Accident à l'Usine Arbel. — Un accident, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit dans un bureau des établissements Arbel. Un dactylographe, le jeune Amel, âgé de 15 ans, montrait à son camarade Henri Bessot, âgé de 16 ans, un petit pistolet Flaubert, du calibre 6 millim. qu'il avait acheté chez un armurier de la ville.

Tout à coup, il pressa involontairement la gâchette, le coup partit et Henri Bessot fut atteint à la joue par le projectile et assez sérieusement blessé.

Après avoir reçu des soins à l'infirmerie il fut reconduit à son domicile. Il devra subir une incapacité de travail de 10 jours environ.

Le jeune Amel a été congédié.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'appel. — Mercredi, la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Douai a eu à s'occuper de la fraude en auto.

On se souvient que le 26 janvier dernier, le maréchal des logis Deburaux et le gendarme Jeu des brigades de Douai, en tournée à Raches, y saisirent une auto renfermant 112 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuirent.

L'enquête amena l'arrestation du chauffeur Ranoir Henri, 19 ans, de Douai, du maître fraudeur Louis Darras, 37 ans, se disant marchand de chevaux à Raches ; elle établit en outre que le tabac avait été chargé à Raimbeaucourt chez le sieur François Salé, lequel agissait pour le compte de M. Antoine Duhem, négociant en grains à Orchies.

Tous ces personnages comparurent le jeudi 28 mai dernier devant le Tribunal correctionnel de Douai qui condamna Duhem et Darras chacun à 8 mois de prison sans sursis ; Salé et Ranoir chacun à six mois de prison avec sursis ; tous solidairement à 10.312 francs d'amende ; prononça la confiscation du tabac et de l'auto saisis, et fixa la durée de la contrainte par corps à deux ans.

Antoine Duhem fit appel de ce jugement et c'est ainsi que l'affaire est venue devant la Chambre correctionnelle.

Antoine Duhem ne comparut pas à l'audience et le ministère public, tout en requérant défaut contre lui, déclara que s'il avait comparu appel à minima aurait été interjeté et qu'on pouvait le dire à Duhem.

La Cour a ensuite confirmé purement et simplement le jugement du Tribunal correctionnel de Douai.

Attelage emballé. — Mercredi, à 6 heures et demie du matin, un attelage du 41e d'artillerie, s'est emballé rue de Raches, est monté sur le trottoir, a accroché et brisé quatre tuyaux en fonte servant à l'écoulement des eaux provenant du toit de l'un des ateliers de l'usine Cail.

Musique Municipale. — La Musique Municipale donnera un concert sur le kiosque de la place Carnot le samedi 20 juin 1914, à 8 heures 45 du soir.

Un mineur tué aux mines de l'Escarpelle. — Mardi dans la journée, au cours de son travail, à la fosse N° 1 des Mines de l'Escarpelle, l'ouvrier mineur Oscar Meignotte, âgé de 29 ans, a eu le crâne fracturé par la chute d'une pierre.

La mort a été instantanée.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

Vol. — En l'absence du mineur espagnol Numa Gondalès on a pénétré dans sa demeure et on lui a soustrait une somme de 600 francs cachée dans une armoire.

FECHAIN

Un anniversaire. — On nous annonce que la société de secours mutuels de Féchain, « La Mutuelle Démocratique », va fêter son 10e anniversaire le quatorze juillet et inaugurer un drapeau qui lui offrent les membres honoraires.

Nous souhaitons bon amusement à cette vaillante société fondée par nos amis dans des moments difficiles et dont la prospérité est citée en exemple loin aux alentours.

VALENCIENNES

Conseil municipal (suite). — *Compte de gestion du receveur municipal et compte administratif de 1913.* — M. le Maire donne lecture du compte de gestion du receveur municipal et du compte administratif de 1913, qui sont approuvés.

Inspection du travail. Indemnité. — M. le Maire expose que M. l'Inspecteur du travail lui avait, à la fin de 1912, adressé une demande d'indemnité, qui lui aurait permis de se faire aider dans son travail de bureau et de consacrer ainsi une partie de son temps aux industriels, commerçants, employés et ouvriers pour les renseigner sur leurs droits et sur leurs devoirs.

Après discussion sur ce point, il reste entendu que la ville ne prend aucun engagement autre que de verser ce qu'on lui remet et que l'indemnité ne serait plus consentie à M. l'Inspecteur du travail si le groupement d'industriels valenciennois cessait sa subvention.

C'est entendu !

Service des Eaux. — Personnel. — Nomination d'un conducteur des travaux. — En raison de l'importance prise par le service des Eaux, M. le Maire, d'accord avec les commissions des finances et des travaux, a décidé la création à ce service d'un emploi de conducteur des travaux. Il demande au conseil de voter un crédit de 400 francs, somme nécessaire et suffisante actuellement pour cette création.

C'est adopté.

Ecole Nationale de Musique. — Nouveau règlement. — Rapport de M. Damien, adjoint aux Beaux-Arts. — M. Damien, adjoint aux Beaux-Arts, donne lecture d'un rapport circonstancié et demande pour des augmentations de traitement un crédit de 8.085 francs. Il faut toutefois remarquer qu'il n'en résultera pour la ville qu'une augmentation de dépenses fort inférieure à ce chiffre si, comme il y a tout lieu de l'espérer, l'Etat intervient dans ce supplément de crédits, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, en exécution de la convention de 1884.

Les conclusions du rapport sont adoptées et le crédit est voté.

Taxe sur les chiens. — Cotes irrécouvrables. — D'accord avec la commission des finances, M. le Maire propose de décharger le compte du receveur municipal de la somme de 207 francs, montant de taxes non perçues et de celles de 17 fr. 95, montant des frais de poursuites afférents aux dites taxes. C'est adopté.

Droits de voirie. — Annulation et réduction de redevances. — D'accord avec la commission des finances, M. le Maire propose des annulations et réductions de redevances, se montant à la somme de 60 fr. 95. C'est adopté.

Hospices. — Avis sur une délibération pour ouverture de crédit. — M. le Maire demande au conseil de donner un avis favorable aux délibérations suivantes de la commission administrative des Hospices :

1° Délibération du 7 mai 1914, portant vote d'un crédit de 21.364 fr. 13 pour acquisition de rente sur l'Etat ;

2° Délibération du 7 mai 1914 pour demande d'autorisation de vendre quelques parcelles de terrain à divers acquéreurs.

Le conseil émet un avis favorable.

Service des Eaux. — Installations de nouvelles canalisations. — Crédit supplémentaire. — Le conseil vote un crédit de 15 800 francs pour installation de nouvelles canalisations d'eau potable : boulevard Baudouin-de-Constantinople, rue Désiré-Gernez, avenue du Commerce, avenue des Alliés, rue des Arbalétriers, rue Charles-Quint, rue Gilis, rue Emmanuel-Rey.

Collège de jeunes filles. — Compte de 1913 et budget supplémentaire de 1914. Budget primitif de 1915. — Le conseil approuve le compte administratif du collège de jeunes filles pour 1914, se soldant pour l'externat par un excédent de dépenses de 8.109 fr. 68, il donne un excédent de recettes de 5.008 fr. 89.

Ensuite, le conseil approuve le budget supplémentaire de 1914, se soldant, par un excédent de dépenses de 130 fr., et le budget primitif de 1915.

Le Champion de France. — La société « Pro Patria », s'est réunie mardi, à 6 heures, au Café de la Paix, place d'Armes, pour fêter le brillant succès que M. René George de Valenciennes, a remporté, au concours de Rouen, en se classant, pour la deuxième fois champion de France, à l'arme nationale, avec 307 points, accompagné d'une délégation de la « Pro Patria ».

M. George s'est rendu à 6 heures un quart, à l'Hôtel de Ville, où il a été reçu officiellement par la Municipalité. Une médaille aux armes de la Ville lui a été offerte, ainsi que des fleurs et... des félicitations... bien méritées.

Accidents de vélos. — Clovis Dellong, 24 ans, du faubourg de Lille, a fait une grave chute de vélo et a été sérieusement blessé.

— A l'angle du Boulevard Froissart et de la rue Tholozé, le cycliste Maurice Gomane, 29 ans, de Raismes, a été renversé par une auto. Il est sorti indemne de l'accident, mais la bicyclette a été complètement détériorée.

— Place Saint-Jean, le cycliste Léon Deleforterie, 16 ans, est allé se jeter dans la vitrine de la quincaillerie Vernus.

Il a brisé une glace de deux mètres sur 0.90 et a détérioré divers objets d'étalage. Quant à lui, il a été blessé à la joue.

Arrestations. — Alexandre Dekok, 22 ans, originaire de Levallois-Perret, a été arrêté pour vagabondage et écroué.

— Fernand Gilmont, 16 ans, de Sougnies, a été appréhendé pour le même motif.

— Richard Seys, 39 ans, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Fanfare Mutuelle Valenciennoise. — Cette société organise pour dimanche prochain 21 juin sur la place Verte une grande fête de nuit comprenant un concert suivi du Bal de l'Aviation.

Pour le concert la Fanfare Mutuelle nous réserve ses meilleurs morceaux et nous entendrons un artiste extraordinaire, M. Jean Lousberg, professeur d'accordéon, grand-prix de l'Exposition de Bruxelles. Ce numéro ne peut manquer d'attirer une foule énorme à la place Verte.

Après le Bal de l'Aviation une bataille de confettis.

Théâtre. — C'est ce soir Jeudi, à 8 heures trois quarts, que sera donnée, au Théâtre Municipal, l'extraordinaire et unique représentation de « Ma Tante d'Honfleur », le plus grand succès comique de l'année, pouvant être vu par tous, avec Albert Brasseur, dans son étonnante création du neveu de Mme Raymond, la tante d'Honfleur. Il y aura foule pour ce grand succès parisien, qui rouvre la série de triomphes auxquels Brasseur nous a habitués.

CAMBRAI

Cambrioleurs arrêtés. — Nous avons relaté que lundi dans la soirée, plusieurs estaminets de la ville avaient été dévalisés. A la suite des recherches les auteurs de ces cambriolages ont été arrêtés. Ce sont Jules Wiart, 20 ans, cordonnier, rue des Bouchers, et Georges Guilbert, 19 ans, paveur, rue des Bouchers également. Wiart a avoué les faits qui lui sont reprochés. L'appareil à sous volé chez M. Douchez, fut retrouvé dissimulé dans l'herbe près du pont de Marquion, deux litres d'alcool furent également retrouvés cachés à proximité du boulevard Faidherbe, et enfin une somme de 10 francs, au pied d'un arbre, digue de l'Escaut. Les deux malandrins ont été écroués.

Tombé d'une échelle. — A la blanchisserie de Cambrai, Danimal Théophile, ouvrier grilleur, demeurant rue Fervacques, est tombé d'une échelle et se blessa sérieusement au pied droit.

POMMEREUIL

—— Il y a environ 15 jours, un vol de groseilles était commis au préjudice de M. Poivent Célestin, rentier à Pommereuil (Nord). La gendarmerie du Cateau, qui avait ouvert une enquête à ce sujet, connaît maintenant l'auteur de ce méfait qui n'est autre que Vincent Fernand, 15 ans, journalier, habitant ladite commune.

Ce délit ira grossir un dossier judiciaire déjà important.

—— M. le maire de Pommereuil et les gendarmes Lecocq et Yzanie, de la brigade du Cateau, ont fait une perquisition fructueuse au domicile du jeune Vincent, inculpé également de nombreux vols commis dans la région.

LE CATEAU

—— Les jeunes Voltes Juliette, 16 ans, et Basquin Sophie, 15 ans, inculpées de vol et complicité par recel, condamnées par le tribunal d'enfants à la détention dans une colonie pénitentiaire, jusqu'à l'âge de 18 ans, ont été arrêtées en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Cambrai et écrouées à la maison d'arrêt de cette ville.

AVESNES

A WIGNEHIES

Une femme de Fourmies se jette dans une mare avec son enfant

Lundi, un peu avant midi, à Wignehies, la femme Seret, née Berthe Halluitte, ménagère à Fourmies, s'est jetée dans une mare avec son jeune enfant, une petite fille de deux mois et demi. Elle en a été retirée saine et sauve, mais l'enfant a péri.

Cette jeune femme, mise à la porte par son mari dans la nuit de samedi à dimanche, était arrivée à deux heures du matin, chez son père Eugène Halluitte, âgé de 61 ans, journalier à Wignehies, avec sa fillette Jeanne-Céline-Berthe Séret, née le 30 mars dernier.

La journée de dimanche se passa dans des conditions tout à fait normales, ainsi que la matinée de lundi, mais ce jour-là, vers onze heures et demie, après avoir allaité son enfant, sans penser à mal, elle se sentit tout à coup en proie à une crise aiguë de désespoir. Elle était seule en ce moment. Alors, prenant son enfant dans ses bras, elle sortit, traversa le jardin, franchit une porte-lette à claire-voie qui la sépare d'une pâture achetée par son père il y a trois ans et se dirigea vers cette mare et se jeta dedans tête première, avec son enfant. C'est du moins ce qu'elle a raconté.

Pendant au moins un quart d'heure, elle appela au secours.

Dans une pâture voisine, à une distance d'environ cent mètres, était occupée à traire ses vaches, Mlle Elmire Bachy, âgée de quarante-huit ans. Elle crut sans doute que c'était une femme que battait son mari, car ayant vu passer, sur le chemin, Ernest Desjardins, 26 ans, tisseur au Bois Saint-Denis, elle l'en avertit en lui disant d'aller voir. C'est ce que fit M. Desjardins.

D'autre part, un autre voisin, M. Rurillon Désiré, âgé de 61 ans, fermier rue Gogant, qui était en train de faner, avait entendu, lui aussi, crier au secours cinq ou six fois. Il fut averti de ce qui se passait cinq minutes après, par Mlle Bachy et il se dirigea du côté de la mare. Il y arriva à peu près en même temps que M. Desjardins.

Les deux hommes aperçurent dans la mare la femme Seret qui sûrement devait être ou accroupie, ou à genoux ou assise dans l'eau. Car elle avait de l'eau jusqu'aux seins et la mare était peu profonde. Elle tenait la tête droite, avait la figure un peu souillée de boue et les cheveux mouillés. Voyant venir les deux hommes, elle leur dit : « Retirez-moi de là ! » Ce qu'ils firent en la prenant par les bras.

Ce n'est qu'après qu'ils virent l'enfant, sans vie, à la surface de l'eau.

« Vous avez noyé votre enfant ! », dit à la malheureuse, M. Desjardins.

Alors elle se mit à prier qu'on la rejette à l'eau, disant qu'elle veut mourir. On l'emmène et elle supplie : « Donnez-moi quelque chose qui me fasse mourir. Les gendarmes vont venir ; je ne veux plus vivre. »

Elle fut reconduite chez son père où elle se mit au lit.

L'enfant fut déposé dans cette maison, en une corbeille.

Le secrétaire de la mairie de Wignehies informé du fait, télégraphia immédiatement à la gendarmerie de Fourmies.

Cependant le bruit de cet événement se répandit dans la commune et faisait l'objet de toutes les conversations.

La femme Seret n'avait subi aucun commencement d'asphyxie ; placée sur le ventre, elle n'avait pas vomi. Retirée de l'eau, elle n'avait même pas regardé son enfant ; elle n'en avait rien dit aux personnes qui étaient là.

Mlle Bachy, qui l'a vue dans la mare, confirme qu'elle devait s'y trouver assise ou à genoux. La femme Seret lui dit alors : « Je viens de faire un malheur ». Mais elle ne parla pas de l'enfant et Mlle Bachy ne le vit point.

C'est après l'avoir vue ainsi et entendue que Mlle Bachy alla prévenir M. Rurillon. Elle-même retourna ensuite chez elle, sans en voir davantage.

Le grand-père de la petite noyée est navré de ce que fait sa fille.

C'était une malheureuse, dit-il ; son mari la maltraitait et la rouait de coups. Elle soignait bien son enfant et l'aimait bien.

Son mari, Marcel Seret, l'avait abandonnée le lundi 11 juin, puis était revenu le samedi suivant, un peu avant minuit, et s'était couché, en lui défendant de venir se mettre au lit à côté de lui, lui enjoignant d'aller passer la nuit sur un tas de foin.

L'enquête première au sujet de cette triste affaire a été faite par M. Rillière, maréchal des logis de gendarmerie à Fourmies.

Il ressort des constatations faites que Berthe Halluitte eût pu facilement sortir de l'eau toute seule, car la mare, qui couvre une surface d'environ six mètres carrés, n'a pas plus de quatre-vingt-cinq centimètres d'eau à sa plus grande profondeur.

Berthe Halluitte a prétendu que si elle ne s'est pas retirée sans aide, c'est qu'elle ne le pouvait pas, étant, a-t-elle dit, enfoncée dans la vase. Or des sondages faits avec une perche ont permis d'établir ce qu'il y a de peu fondé dans ce prétexte : la perche ne pouvait pas s'y enfoncer à plus de cinq centimètres. D'ailleurs, quand la femme a demandé qu'on la tirât de l'eau, c'était d'un ton fort naturel et qui ne trahissait aucune angoisse.

Berthe Halluitte a toujours été très bien notée à Wignehies, d'où elle est originaire, et à Fourmies où elle est allée demeurer ensuite avec son mari.

Son mariage avait été difficile parce qu'elle avait eu un enfant étant toute jeune. Elle était réputée bonne fille et rieuse, mais d'une intelligence médiocre, pas faible d'esprit cependant, et d'un caractère très faible.

Elle a été laissée en liberté.

Un incendie causé par la foudre A TRÉLON

Samedi, vers quatre heures de l'après-midi, au cours d'un violent orage, la foudre est tombée sur une remise attenante à la maison de M. Ernest Gorisse, cabaretier à Trélon, au lieu dit Saint-Hermann, et y a mis le feu.

Mme Gorisse, née Eugénie Fréhaut, âgée de trente ans, se trouvait seule à la maison. Abasourdie par un violent coup de tonnerre, elle sentit aussitôt une forte odeur de brûlé. Le feu dévorait la remise. Elle cria au secours.

Fort heureusement se trouvaient dans les environs deux douaniers d'Eppe-Sauvage, M. Fernand Monier, 33 ans, sous-brigadier, et M. Gosset René, 27 ans, préposé. Ils se mirent aussitôt en devoir de combattre l'incendie qui déjà gagnait le toit de l'habitation. Ils y parvinrent, au prix des plus grands efforts, en coupant cette toiture pour isoler le foyer de l'incendie. Grâce à leur initiative, le feu fut vivement maîtrisé.

Les dégâts ont été évalués à 1.500 francs pour le propriétaire et 250 francs pour le locataire, qui a perdu dans cet incendie du bois, des outils et du linge.

L'immeuble appartient au comte de Mérode, représenté à Trélon par son régisseur, M. Joseph Muthieu. Il est assuré pour sept mille francs.

Il y a assurance également pour le locataire.

CARTIGNIES

Il faut payer. — La gendarmerie recherchait depuis longtemps un certain Arth. P..., journalier à Maroilles, qui était redevable envers l'Etat d'une somme de 57 fr. 94, montant des frais d'une condamnation prononcée contre lui par la Cour d'appel de Douai (deux mois de prison pour vol).

Elle le trouva à Cartignies.

Arth. P... se voyait menacé d'une contrainte par corps de vingt jours. Il paya et fut quitte.

Il ne sera pas gêné de regagner la somme pendant les vingt jours qu'il aurait perdus en prison.

ROUSIES

Poulet... n'est pas doux. — Alfred Eloy, voyageur de commerce, a porté plainte contre les frères Poulet et deux de leurs complices qui l'ont rossé d'importance à l'estaminet Lambon.

HOUDAIN

Paindavoine vole de l'herbe. — Procès-verbal a été dressé à Jules Paindavoine, marchand de fruits, qui avait fauché une valeur de 10 bottes de foin sur les bas-côtés de la voie ferrée de Bettrechies à Hon.

Paindavoine s'est d'ailleurs engagé à payer le préjudice.

DUNKERQUE

Un brutal. — A la cale des Pêcheurs, deux marins se sont battus cet après-midi. L'un d'eux, Cyrille Lacherey, 41 ans, ayant reçu plusieurs coups de poing dans la figure, mordit cruellement son adversaire, Isidore Lannoy, 36 ans, et lui enleva toute la lèvre inférieure.

Les deux marins ont été conduits au commissariat.

MALO-LES-BAINS

La « voyante arrêtée ». — Une dame d'Arcy, domiciliée 17, avenue du Kursaal, s'est vu dresser ce matin procès-verbal pour exercice de profession illicite. Tout le matériel de la Pythonisse a été saisi. Son neveu qui l'aidait à exploiter la crédulité publique a été impliqué dans les poursuites comme complice.

La « voyante » avait-elle prévu la visite du commissaire ?

Arrestation d'un voleur. — M. Saussier portait plainte mercredi au commissaire de police à propos d'un vol d'échalottes commis à son préjudice. Une enquête rapide établit que le voleur était un sieur Constant Verswyver, 38 ans, cordonnier, sujet belge, rue Gustave-Nadaud.

On perquisitionna à son domicile et outre les échalottes on découvrit une quantité d'objets divers : un vélo dérobé en octobre dernier à M. Mafron, du linge provenant d'un cambriolage commis la nuit en juillet 1913 chez M. Sannier.

En présence des charges accumulées contre lui, Verswyver passa des aveux. Il a été écroué.

ROSENDAEL

Un voleur de cuivre arrêté. — La gendarmerie de Rosendael était avisée par téléphone qu'un individu avait volé du cuivre dans la machine à la briqueterie de Téléghem.

Les gendarmes se rendirent à la rencontre du voleur et l'arrêtèrent sur la route.

C'est un nommé Alphonse Top, domicilié à Téléghem. Il portait un tuyau de cuivre d'environ 1 mètre de long et 12 plaques de laiton. Le tout estimé 60 francs.

GRAVELINES

Saint-Georges. — M. Léon Valecq regagnait son domicile en voiture vers minuit. Soudain le cheval s'arrêta et refusa d'avancer.

Léon Valecq descendit de voiture et trouva au travers de la route un tronc d'arbre de 3 mètres de long sur 1 mètre de circonférence. La gendarmerie fut saisie d'une plainte et l'enquête fit découvrir que l'arbre avait été placé là par un gamin de 11 ans, Clovis P..., qui n'a nullement réfléchi aux conséquences de son acte.

WORMHOUDT

Facteur des Postes noyé. — Auguste Macron, 55 ans, facteur des Postes desservant Rollezeele, tomba hier soir dans le watergand « Lhoot Leet » à Merckeghem. Macron marchait difficilement, il aura glissé et tombé à l'eau, il lui a été impossible de s'en tirer. On ne releva sur lui aucune trace de violence.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

BILLY-MONTIGNY

—— Les amateurs de pêche sont priés de se faire inscrire au siège de la Société des Francs Pêcheurs, chez M. Ledent, rue Emile-Zola, avant l'ouverture de la pêche qui aura lieu le 21 juin, s'ils veulent profiter de réductions de chemin de fer.

LENS

—— Aujourd'hui, à 8 heures et demie, la Société Philharmonique, donnera concert sur le kiosque de la Place de la République.

LIBERCOURT

Tentative de viol. — Rémi Demeyer, 33 ans, rencontrant, dans le bois, des enfants qui revenaient de l'école avec Jenny Crombez, 7 ans. Il renvoya les premiers et entraîna la gamine dans un fourré. Il se serait livré sur elle à des actes odieux, sans l'arrivée du père de l'enfant.

L'ignoble individu a été arrêté par les gendarmes.

Demeyer était ivre.

LIÉVIN

Au Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Liévin s'est réuni sous la présidence de M. Plouvier, maire. Vingt-six conseillers assistaient à la séance, savoir : 14 amis de M. Plouvier et les 12 socialistes formant l'opposition.

La séance est ouverte à 6 heures.

Voirie : L'assemblée est d'avis de demander la dispense de purges des hypothèques pour les cessions de terrain de MM. Fénelon et Bridoux. Elle adopte les modifications aux plans du chemin de la Cheminée, décide le principe de l'ouverture et du prolongement de la rue Alphonse-Lebas.

Un certain nombre d'autorisations sont données.

Le budget additionnel de 1915 et le budget de 1915 des chemins vicinaux sont renvoyés à la commission des finances.

Finances : Une subvention de 500 fr. est votée à la société de gymnastique l'Avenir. Une somme de 350 fr. à la Fanfare Municipale.

On renvoie, pour enquête, des demandes de subvention présentées par la société de jeu de boule et les « Pupilles socialistes » du hameau de Condé.

Bâtiments communaux : Le principe de la construction d'un nouveau bureau de receveur d'octroi à l'abattoir est adopté. Le bureau du receveur de la cité du N° 3 sera réparé. On ouvrira une enquête pour se rendre compte de la nécessité de la construction d'un nouveau groupe scolaire près de l'arrêt de Bully et faire choix de son emplacement.

La réception définitive des travaux de démolition et de reconstruction du mur de clôture du jardin de M. Jonglet est décidée. A la même majorité, le principe de l'achat d'un immeuble rue Faidherbe (ancien estaminet Gest, face à la poste), est admis. On y installerait un bureau central d'octroi et la bascule publique.

Fête d'aviation : M. Plouvier obtient homologation des dépenses entraînées par la fête d'aviation.

M. Bédart demande des comptes.

M. Plouvier. — On vous en donne aujourd'hui. Le reste viendra en son temps.

Questions diverses. — A l'unanimité le conseil approuve le programme de la fête des écoles et la distribution supplémentaire de pain et de viande aux indigents le 14 juillet prochain.

Il admet, sans observation, des délibérations du Bureau de Bienfaisance ; accorde 300 fr. à M. Dernal, ingénieur, rapporteur de la commission d'éclairage public et 7 fr. par jour aux sapeurs-pompiers qui ont vidé des caves inondées.

Mme Malbranque, femme de charge aux écoles de la fosse N° 5, touchera une indemnité supplémentaire de 15 fr. par mois pour chauffage.

Le Conseil fixe l'emploi de la subvention que l'Etat accorde aux sapeurs-pompiers ; il admet la transmission du marché des fournitures de bureau et imprimés de M. Lemetter à son fils.

AUCHEL

Série d'accidents aux mines de Marles. — Rainecourt Vinoc, 56 ans, rue de la Cité, à Auchel, recarreur à la fosse N° 5, a été blessé au côté gauche par la chute d'une pièce de bois. Incapacité de 3 semaines environ.

— Lozingue Jean, 14 ans, demeurant à Beaurainville, rouleur à la fosse N° 5, a eu le poignet gauche fracturé par le tamponnement d'un chariot. Repos 2 mois.

— Pouchel Oscar, 29 ans, demeurant rue de Cauchy, à Auchel, recarreur sur la traction électrique de la fosse N° 5, a été blessé au poignet droit par un coup de marteau porté involontairement par son camarade. Repos 20 jours.

— Florent Raymond, 33 ans, demeurant à Candry, ouvrier à la fosse N° 5, fut blessé, en chargeant du charbon, par une pierre sur le pied, qui s'est détachée du toit.

— Loyer Ernest, 39 ans, demeurant à Burbure, ouvrier à la fosse N° 4, s'est entaillé le genou sérieusement d'un coup de hache en faisant une entaille à un bois.

— Locquet J.-Bte, demeurant à Allouagne, ouvrier à la fosse N° 3, a eu le pied gauche écrasé par une pierre qui s'est détachée du toit.

— Deduytsche Marcel, demeurant à Burbure, conducteur de chevaux au Bouveau du Midi, à la fosse N° 4, a reçu un coup de pied de son cheval, à la poitrine.

— Vincent Désiré, 31 ans, demeurant à Labeuvrière, recarreur à la fosse N° 5, a été blessé au côté gauche par une pierre.

— Leiong Ulysse, 15 ans, rouleur, demeurant à Lillers, a eu le poignet gauche serré entre deux chariots.

Marché du 16 juin. — Approvisionnement et transaction importants, beaucoup d'acheteurs.

Pommes de terre nouvelles, 23 à 21 fr. les 100 kilos. — Petits pois, 29 à 30 fr. les 100 kilos. — Carottes, les 100 bottes, 12 fr. — Navets, les 100 bottes, 6 fr. — Haricots étrangers, 50 à 52 fr. l'hectolitre. — Lingots de pays, 55 à 56 fr.

Beurre, la livre, 1 fr. 40 à 1 fr. 60. — Œufs, le quarteron, 2 fr. 50 à 3 fr. — Poules, couple, 5 fr. à 7 fr. — Poulets, couple, 4 fr. 50 à 6 fr. — Canards, couple, 5 fr. à 6 fr. 50. — Pigeons, couple, 1 fr. 60 à 1 fr. 70.

BOULOGNE

CALAIS

Chute d'un maçon. — M. Eugène Lavoye, 26 ans, célibataire, rue Duguay-Trouin, maçon, travaillant pour le compte de M. Boilly, entrepreneur, est tombé d'une hauteur de dix mètres, alors qu'il était occupé à terminer l'une des assises de la cheminée. Relevé sans connaissance par ses camarades, il reçut, sur place, les soins du docteur Le Roy, qui constata une grave blessure à la tête et des contusions multiples aux reins et à la poitrine.

Le blessé, reconduit à son domicile, ayant reçu une violente commotion cérébrale, le docteur Le Roy a réservé son diagnostic.

Une auto dans une mercerie. — Par suite d'excès de vitesse, une auto (838 R 7), appartenant à Mme Marie Massart, est entrée à toute volée, après une embardée terrible, dans la devanture de la mercerie tenue par Mlle Rullier Jeanne, boulevard Lafayette.

La vitrine, de plusieurs centaines de francs vola en éclats et le panneau de la devanture fut éventré, faisant un trou béant, au-dessus de la porte de cave.

C'est par miracle qu'il n'y ait pas eu d'accidents de personnes. Une enquête est ouverte. Le chauffeur, un tout jeune homme, explique cet accident comme dû à un éclatement de pneu.

Les meilleures lames du monde !

Tous ceux qui utilisent le Rasoir Américain à double tranchant ont le plus grand intérêt à demander à la Maison Bain, 2, rue Taitbout, Paris, « Ses lames Merveilleuses », le paquet de 10, franco contre mandat-poste de 3 fr. 60.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — M.-J. Dassonville, rue de Carvin, 1 — Vanraelen Lucien, rue Saint-Michel, 19 — Berache Georges, rue Delphin-Petit, 12 — Burde Marcelle, rue de Lannoy, 110 — Warnier Eugène, rue Mazagran, 87 — Decanter Marie-Louise, rue de Poids, 11 — Lerouge Odette, rue d'Esquermes, 152 — Deschamps Charles, rue de Buffon, 27 — Bollen Denis, rue de Valmy, 4 — Declercq Gérard, boulevard Bigo, 23.

Décès. — Colin Georgette, 2 ans, 3 mois, rue Rivoli, 84 — Frion Céline, 75 ans, veuve de Auguste Boone, rue Manuel, 100 — Duchatelet Hortense, 38 ans, 11 mois, célibataire, rue des Guinguettes, 44 — Carpentier Auguste, 31 ans 8 mois, époux de Emma Vercruysse, rue d'Arras, 23 — Potaux Jean-Baptiste, 84 ans 3 mois, veuf de Alcidie Miroux, rue Louis-Faure, 8 — Dufour Gustave, 36 ans, époux de Germaine Deparcy, rue d'Esquermes, 93 — Mazeron Raymond, 1 mois, rue Saint-Genois, 22.

ROUBAIX

Naissances. — René Delannoy, avenue Julien Lagache — Fernand Termeulen, rue d'Alger, 272 — Louis Lecremer, boulevard de Cambrai — Henri Leclercq, rue Nabuchodonosor, 53 — Lucien Decourcelle, rue du Caire, cour Lhernould, 8 — Pierre Buches, rue de la Conférence, 86.

Décès. — Jules Honoré, 6 mois, rue Longues-Haies, 249, cour Parqui, 1 — Jean-Baptiste Lejeune, 31 ans, cafetier, rue du Coq-Français, 5 — Georges Lemaire, 53 ans, blanchisseur, rue de Naples, 118 — Victorine Pollet, 53 ans, sans profession, rue des Fossés, 128 — René Van Hoeke, 3 ans, sentier du Hutin, maison V, Mathon, 3 — Mort-né, 1.

TOURCOING

Naissances. — Geneviève Lepers, rue des Phalempins, 76.

Décès. — Adolphe Meerte, 25 ans, peigneur, rue Nationale, 122.